	FICHE TECHNIQUE	GO-FT-066
	FICHE REFLEXE 66 - VACCINATION ANTI-COVID-19 DES FEMMES ENCEINTEES	Version 01 du 12/04/2021
		page 1/2
Entité émettrice : POLE FEMME ENFANT\Gynécologie Obstétrique		

Protocole CHU Caen Normandie

LA GROSSESSE :

- Est un **facteur de risque d'infection Covid-19 sévère** avec une augmentation du taux d'hospitalisation en Unité de Soins Intensifs.
- La COVID-19 entraîne une **augmentation des complications obstétricales** (césariennes, prématurité induite et hémorragie du post-partum).
- Les **femmes enceintes, particulièrement en cas de comorbidités** (obésité, hypertension artérielle, diabète préalable) présentent un risque accru d'infection sévère de COVID. Elles sont considérées comme une population à risque par la HAS et le HCSP (HAS, stratégies de vaccination contre le Sars-Cov-2, mars 2021).
- Dans cette population, la vaccination « n'est pas contre-indiquée et doit être envisagée » (HAS Mars 2021).

SECURITE VACCINALE :

- **Vaccins à ARNm** (Comirnaty®/Moderna®) : absence de conséquences néfastes sur le déroulement de la grossesse ou le développement fœtal chez l'animal. Pas d'alerte sur les femmes déjà vaccinées.
- **Vaccins à adénovirus** (AstraZeneca®, Johnson and Johnson®, SpoutnikV®) : des études conduites chez l'animal sont en cours. Des effets secondaires à type de syndrome grippal de forte intensité ont été rapportés.
- **Contre-indication à la vaccination** : antécédent de réaction allergique sévère à un vaccin

VACCINATION DE LA FEMME ENCEINTE : MODALITES PRATIQUES


- DGS-n°2021-39 : « conformément aux recommandations du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale du 29 mars 2021, **l'accès prioritaire à la vaccination contre la Covid-19 est aussi élargi aux femmes enceintes, avec ou sans comorbidités, et ce à partir du deuxième trimestre de la grossesse** ».
- Elle doit résulter d'une concertation entre le professionnel de santé (médecin, sage-femme, gynécologue) et la patiente afin d'évaluer individuellement le bénéfice de cette vaccination.
- **Femmes enceintes à prioriser** :
 - ⇒ **Femme enceinte exposée à un sur-risque d'exposition : professionnelle de santé ou travaillant au contact de sujets à très haut risque.**
 - ⇒ **Présence d'une comorbidité : obésité, HTA ou diabète préalable, âge > 40 ans, asthme sévère, etc.**
 - ⇒ **A partir de 14 SA.**
- Par mesure de précaution, il est recommandé de **privilégier la vaccination avec les vaccins à ARNm** (Comirnaty®/Moderna®).
- **Prescription par le médecin ou la sage-femme suivant la grossesse.**
- **La patiente prend elle-même rendez-vous dans un centre de vaccination.**

DECOUVERTE d'une grossesse après une première dose de vaccin

- Rassurer la patiente, quel que soit le vaccin administré.
- Poursuivre le schéma vaccinal (sauf si mauvaise tolérance de la première dose).

ALLAITEMENT MATERNEL

- Pas d'effet négatif attendu chez l'enfant allaité par une femme vaccinée.
- La décision de vaccination d'une femme allaitante est possible, voire souhaitable et doit être discutée en étroite collaboration avec le professionnel de santé, surtout s'il existe des facteurs de risque.

	FICHE TECHNIQUE	GO-FT-066
	FICHE REFLEXE 66 - VACCINATION ANTI-COVID-19 DES FEMMES ENCEINTES	Version 01 du 12/04/2021
		page 2/2
Entité émettrice : POLE FEMME ENFANT\Gynécologie Obstétrique		

CYCLE DE VALIDATION		
Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Marie LEGLAIVE</i> Qualiticien - CHU\DIRECTION QUALITE\Qualité Gestion des Risques 09/04/2021 14:35:33	<i>Gael BEUCHER</i> Médecin - CHU\POLE FEMME ENFANT\Gynécologie-Obstétrique 09/04/2021 14:40:39	<i>Marjorie BODEREAU</i> Directeur - CHU\DIRECTION QUALITE 09/04/2021 16:03:45